



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES FRANCAS DE L'HERAULT

Association loi 1901
Siège social : Le Capitole n° 203
6, rue des Bougainvillées
34070 MONTPELLIER

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES FRANCAS DE L'HERAULT

Association loi 1901
Siège social : Le Capitole n° 203
6, rue des Bougainvillées
34070 MONTPELLIER

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux Adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES FRANCAS DE L'HERAULT** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, et n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre comité directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;



- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne, le 2 septembre 2020

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Christophe Rambeau

Commissaire aux Comptes

BILAN

ACTIF	31.12.2019			31.12.2018	PASSIF	31.12.2019	31.12.2018
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net	Net			
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques	3 945	2 555	1 391	635	Fonds associatif	21 764	130 044
Terrains					Résultat de l'exercice	-13 795	-108 279
Constructions	198 908	55 601	143 307	151 453			
Matériels d'activités	808	808			Subventions d'équipement nettes	384	1 926
Autres immobilisations corporelles	24 512	22 220	2 292	3 022	TOTAL FONDS PROPRES	8 353	23 690
Immobilisations en cours					PROVISIONS ET FONDS DEDIES		
Prêts Francas					Provisions pour risques		
Autres prêts et titres immobilisés	14 854		14 854	14 854	Provisions pour charges	26 937	60 534
Dépôts et cautionnements	310		310	310	Fonds dédiés sur subventions	3 600	17 740
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	243 337	81 184	162 153	170 274	TOTAL PROVISIONS ET FONDS DEDIES	30 537	78 274
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks					Emprunts Francas		
Avances et acomptes versés					Emprunts et dettes auprès d'étab. de crédit	167 387	111 524
Usagers	173 505	3 055	170 450	153 622			
Subventions à recevoir	6 777		6 777	1 400	Avances et acomptes reçus	56 750	50
Comptes courants Francas					Fournisseurs	17 755	32 134
Autres créances				12 708	Dettes fiscales et sociales	66 670	70 251
Valeurs mobilières de placement	6 000		6 000	6 000	Comptes courants Francas	53 760	28 760
Disponibilités	70 412		70 412	1 102	Autres dettes	6 404	424
Charges constatées d'avance	583		583		Produits constatés d'avance	8 760	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	257 277	3 055	254 223	174 832	TOTAL DETTES	377 486	243 142
TOTAL GENERAL	500 615	84 239	416 376	345 106	TOTAL GENERAL	416 376	345 106

COMPTE DE RESULTAT	2019	2018
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Prestations de service	888 305	535 331
Subventions d'exploitation	248 576	221 592
Produits divers	6 420	6 179
Reprise sur provisions	38 554	2 607
Report des ressources non utilisées des ex. antérieurs	17 740	253 020
Quote-part subvention invest. virée au résultat	1 542	126
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	1 201 136	1 018 856
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achat d'autres approvisionnements		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	221 313	208 444
Impôts et taxes	22 018	21 514
Salaires	751 862	656 929
Charges sociales	169 450	184 621
Autres charges de gestion courante	15 279	11 622
Dotation aux amortissements	11 021	12 185
Dotation aux provisions	5 743	7 658
Engagements à réaliser sur ressources affectées	3 600	17 740
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	1 200 286	1 120 713
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	850	-101 857
PRODUITS FINANCIERS		
Intérêts	90	292
Produits nets sur cession de VMP		
Reprises sur provisions		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	90	292
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts	1 713	1 039
Charges nettes sur cession de VMP		
Dotations aux provisions		
TOTAL CHARGES FINANCIERES	1 713	1 039
RESULTAT FINANCIER (II)	-1 623	-747
RESULTAT COURANT (I + II)	-773	-102 604
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
sur opérations de gestion	6 514	12 465
sur opérations en capital		281
Reprise sur provisions		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	6 514	12 746
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
sur opérations de gestion	19 536	18 096
sur opération en capital		325
Dotations aux provisions		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	19 536	18 421
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	-13 022	-5 676
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	-13 795	-108 279

ANNEXE

Au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019 qui dégage un déficit de 13 794,75 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

Les comptes annuels composés du bilan, du compte de résultat et de l'annexe forment un tout indissociable.

Objet social de l'association : L'Association Départementale a pour but :

- de promouvoir la place que les enfants et les jeunes doivent avoir dans la société, et de développer de projets d'accueil et d'activité à l'intention des enfants ;
- de regrouper les activités et les structures de loisirs, notamment les centres de loisirs répondant aux besoins des enfants et des familles, d'en assumer au besoin la gestion ;
- d'inciter à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets éducatifs comme de participer à leur réalisation ;
- de susciter en fonction des besoins, la création de structures et d'activités adaptées aux conditions d'existence ;
- d'informer et de former les personnes concernées par les enfants, les jeunes et leur éducation ;
- d'étudier et de promouvoir les méthodes et outil d'animation et d'information adaptés aux structures et aux publics

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Au titre des faits postérieurs à la clôture, la crise sanitaire actuelle intervenue mi-mars 2020 a contraint l'association à cesser son activité et à recourir à des mesures de chômage partiel à partir du 1^{er} avril. L'impact de cette crise sur la structure financière de l'association est difficile à estimer au jour de l'établissement de la présente annexe.

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

III - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variations des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	2 553,55	1 391,89		3 945,44
Terrains				
Constructions et agencements	198 441,02	467,04		198 908,06
Matériel d'activités	808,20			808,20
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	20 500,85	1 040,72		21 541,57
Mobilier de bureau	2 970,14			2 970,14
Immobilisations en cours				
Total	225 273,76	2 899,65		228 173,41

b) Acquisitions et désinvestissements

Logiciel office	316,89
Logiciel Delta	1075,00
Mise aux normes Sécurité	467,04
Tablette	586,00
Lenovo Ordinateur	544,72

c) Tableau de variations des amortissements

Amortissements	Taux linéaire	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%	1 918,93	635,89		2 554,82
Constructions et agencements	4%	46 987,59	8 613,49		55 601,08
Matériel d'activités	33%	808,20			808,20
Agencements & amén divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	18 086,44	1 508,63		19 595,07
Mobilier de bureau	20%	2 362,42	262,49		2 624,91
Total		70 163,58	11 020,50		81 184,08

2 Immobilisations financières

	Montant	- d'1 an	+ d'1 an
Parts CASDEN	578,00		578,00
Prêts effort construction	14 276,00		14 276,00
Dépôts et cautionnements	310,00		310,00

3. Stocks

Néant

4. Avances et acomptes versés

Néant

5. Usagers

	Brut	Dépréciations	Net
Usagers	171 314,42	3 054,76	168 259,66
Usagers douteux			
Usagers Factures à établir	2 190,67		2 190,67
Total	173 505,09	3 054,76	170 450,33

6. Subventions à recevoir

Subventions à recevoir 6777,17

7. Autres créances

Néant

8. Valeurs mobilières de placement

Parts BP SUD 6000,00

9. Disponibilités

BPS 69243.35
 BPS Carte Bleue 528.88
 Livret A BPS 10.07
 Livret Association BPS 10.17
 Caisses 619.18
70411.98

IV - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Le fonds associatif est le cumul des résultats dégagés depuis la création de l'association.

2. Subventions d'investissement

Désignation	Brut	Taux	Net au début	Reprises	Net à la fin
Subvention d'équipement	2 692,00		1 925,85	1 542,08	383,77
Total	2 692,00		1 925,85	1 542,08	383,77

3. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel (1)	59 534,06	2 688,66	35 286,00	26 936,72
Autre	1 000,00		1 000,00	
Provisions pour charges	60 534,06	2 688,66	36 286,00	26 936,72
Usagers	2 267,61	3 054,76	2 267,61	3 054,76
Dépréciations	2 267,61	3 054,76	2 267,61	3 054,76
Total	62 801,67	5 743,42	38 553,61	29 991,48

Dotations / reprises d'exploitation	5 743,42	38 553,61
Dotations / reprises financières		
Dotations / reprises exceptionnelles		
Total	5 743,42	38 553,61

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet 38 553,61

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet

Total 38 553,61

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour engagements de retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence jusqu'à 10 ans d'ancienneté et 1/3 au-delà pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

4. Fonds dédiés

	Début	Dotations	Reprises	Fin
CDJ	17 740,00		17 740,00	
CGET Centre de loisir et collègue		3 600,00		3 600,00
Total	17 740,00	3 600,00	17 740,00	3 600,00

5. Emprunts et dettes assimilées

	Début	Remboursement	Fin	- d'1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunt BPS 50K€ (14/01/2013)	27 941,01	4 197,16	23 743,85	4 345,58	19 398,27	
Intérêts courus	65,35		56,10	56,10		
Emprunt SIFA 50K€ (2019)			50 000,00	9 605,02	40 394,98	
Emprunt BPS 100K€ (2019)			93 586,75	19 452,63	74 134,12	
Total	28 006,36		167 386,70	33 459,33	133 927,37	

6. Avances et acomptes reçus

Avoirs à établir 56750,00

7. Fournisseurs

Fournisseurs 10806,02
Fournisseurs factures non parvenues 6948,95
17754,97

8. Dettes fiscales et sociales

Congés payés 3124,82
URSSAF 27333,00
Mutuelle ADREA 3713,58
Caisse de retraite (Malakoff) 6270,92
Chorum prévoyance 3616,48
Uniformation 12471,00
Prélèvement à la source 281,36
Taxe sur les salaires 9701,00
Impôt sur les produits financiers 158,00
66670,16

9. Comptes courants Francas

N° structure	Nom	Montant
0000	FEDERATION NATIONALE	15 100,02
1300	UR OCCITANIE	38 659,56
	Total	53 759,58

10. Autres dettes

Créditeurs divers	18,96
Charges à payer	<u>6385,39</u>
	6404,35

V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Prestations de service

Nombre de Journées Enfant	Exercice clos	Exercice précédent
Centres de loisirs gérés par l'AD		12 887
Centres de vacances gérés par l'AD	0	0
Sous Total		12 887
Réalisé par les organisations affiliées	//	//
Total		12 887

Type de Prestations	Exercice clos	Exercice précédent
Formation Habilitée	17 550.80	13 412,00
Etude et conseil		
Gestion d'accueil de loisirs	773 816.01	445 809,97
MAD de personnels	22 777.67	49 117,57
Formation des personnels (Uniformation)	48 108.00	22 015,77
Produit des activités annexes	26 052.30	4 976,12
Total Prestations	888 304.78	535 331,43

2. Subventions d'exploitation

	Exercice clos	Exercice précédent
Subvention JS (fonjep)		7 050,00
Subvention CAF	12 500,00	12 458,00
Subvention Conseil Départemental	31 000,00	59 865,00
Subvention Conseil Départemental	10 000,00	
Subvention JS	1 000,00	2 000,00
Subvention d'équilibre		3 000,00
Subvention commune de Montpellier	12 300,00	6 200,00
Aides à l'emploi (asp)	179 782,86	117 796,04
Aide service civique		2 223,34
Subvention CAF	1 993.00	
Subvention CGET		10 000,00
Autres subventions		1 000,00
Total	248 575,86	221 592,38

3. Produits exceptionnels

Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1188,78
Produits sur exercices antérieures	<u>5325,19</u>
	6513,97

4. Charges exceptionnelles

Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	180,01
Charges sur exercices antérieures	<u>19355,90</u>
	19535,91

VI - AUTRES INFORMATIONS

1. Effectif

Salarié (hors "CEE")	Exercice clos		Exercice précédent	
	Effectif (1)	E.T.P. (2)	Effectif (1)	E.T.P. (2)
Cadres			1	40,02
Employés			23	
Emplois aidés (CAE, EAV, apprenti)			34	
Total			58	40

(1) Effectif à la clôture quelque soit la durée de travail (2) Equivalent Temps Plein : Temps plein = 1 820 H/an

"CEE"	Exercice clos		Exercice précédent	
	Nb de personnes	Nb de journées	Nb de personnes	Nb de journées
Contrat CEE			31	510

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants.

3. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Néant

4. Contributions volontaires

a) Bénévolat et Mise à disposition de personnels

Une trentaine de bénévoles participent à la mise en œuvre des actions départementales.

Valorisation du bénévolat (élus) 6 000.00

Sur des territoires où l'association assure la gestion d'un accueil de loisirs, les communes ou la CAF de Montpellier mettent à sa disposition gratuitement du personnel pour l'accueil des familles, l'encadrement et l'accueil des enfants et des jeunes :

- CAF de l'Hérault – centre social Paillade 5 500,00

b) Mise à disposition de locaux et autres services

Sur tous les territoires où l'association à la gestion d'un accueil de loisirs, les communes mettent à sa disposition gratuitement au minimum un local pour l'accueil des enfants et des jeunes. Dans certains d'entre eux, les communes ou les regroupements de communes prennent en charge les fluides (eau, électricité...), la téléphonie et le nettoyage des locaux.

- Caf de l'Hérault –centre social Paillade 5 500.00

- Commune de Montpellier Cévennes 11 480.00

- Commune de Montpellier - MOSSON 40 320.00

57 300.00

6. Engagements hors bilan

Néant